

Séance du 22 JUIN 2017

Membres en exercice :	15
Présents :	10
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N° 37/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210400131-20170622-DE201737TRSCOL-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2017

Publication : 26/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



---- L'an deux mille **DIX-SEPT**

le **22 juin à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 16 juin 2017

Membres présents : Mmes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, ALBERT Patrice, FAURE Michel, LATIL Yves, WALCZAK Franck, WEBER Hélène et BERTOU Christel.**

Absent(s) excusé(s) 5 : **LERDA Serge, MACCARIO Fabrice, ALBERT JUESTZ Françoise, WALLON Muriel et VILLETTE Christelle.**

Pouvoir(s) 3 : **MACCARIO Fabrice à DELMAERE Christian, ALBERT JUESTZ Françoise à WEBER Hélène et VILLETTE Christelle à TURCAN Nicole**

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

OBJET : TRANSPORTS SCOLAIRES

---- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion du S.I.T.E. s'est tenue le 31 mai dernier lors de laquelle les informations suivantes ont été recueillies :

- Le syndicat intercommunal de transports des élèves du carrefour Bléone Durance est maintenu ; il reste organisateur de second rang pour les collèges et lycées :
 - ✓ Pour le compte de la communauté d'agglomération « Provence Alpes Agglomération » pour tous les circuits du ressort interne de celle-ci
 - ✓ Pour le compte de la Région pour les circuits sortants de l'agglom.
- Le SITE va devenir un syndicat mixte ; en conséquence ses statuts vont être modifiés
- Rappel : Le SITE ne gère plus le transport scolaire du Regroupement pédagogique Aubignosc/Châteauneuf Val St Donat depuis le 1^{er} janvier 2017.

---- Monsieur le maire rappelle que pour le RPI, la commune a passé une convention avec le Conseil Départemental qui gère le RPI depuis le 1^{er} janvier 2017 ; ladite convention sera reprise par la Région à compter du 1^{er} septembre 2017. Toute la partie administrative sera rendue aux 2 communes concernées.

----Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- ❖ **ACCEPTE** de gérer la partie administrative du transport scolaire du RPI à la place du SITE
- ❖ **DEMANDERA** à la commune de Châteauneuf Val Saint Donat le remboursement de sa quote part selon la répartition déjà votée (délibération n°45 du 19 octobre 2016) : 50 % chacune
- ❖ **APPROUVE** la modification à intervenir des statuts du SITE devenu syndicat mixte et confirme son maintien à ce syndicat pour l'organisation des transports pour les collèges et lycées.

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

René AVINENS

